

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 515

29 février 2008

SOMMAIRE

A.E.R.O. S.A.	24719	Morley Asia Property Fund	24675
AKH Management Holdco I	24677	New Fast Mail S.à r.l.	24711
Appunti S.à r.l.	24714	Otto Bock Luxembourg S.A.	24714
Artal International S.A.	24716	Oxy Group S.A.	24675
Artal International S.C.A.	24716	Pavix Holding S.A.	24716
Aubay	24697	Pet Club Finance S.A.	24700
Begalux Sàrl	24715	Pet Club Finance S.A.	24699
Betona Holding S.à r.l.	24711	Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR	24700
Betona Holding S.à r.l.	24712	Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR	24699
Biovie-Equilibre S.à r.l.	24720	Pioneer Asset Management S.A.	24680
Blue Sky Software S.à r.l.	24718	Promotic SA.	24697
Bofur Invest S.A.	24714	Promotion Monte-Carlo S.à r.l.	24710
BPT Arista S.A.	24716	Rosenthal Holding S.à r.l.	24712
BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l.	24712	Rosenthal Holding S.à r.l.	24712
Bristol Investments S.A.	24716	Rosenthal Holding S.à r.l.	24713
Brixon International S.à r.l.	24715	Royalino Holding S.à r.l.	24713
Café des Sports chez Natalia Sàrl	24719	SEB Fund 5	24679
Capitalia Investment Management S.A.	24680	Sigla Luxembourg S.A.	24717
Coverdi S.A.	24717	Société européenne de traumatologie du sport, de chirurgie du genou et d'arthros- copie	24685
DB FCS	24675	Solexter S.A.	24718
Dutch Immo Lux S.A.	24720	Sportmax Holding S.à r.l.	24711
Epicerie Sandrine	24710	Straumann NV/SA	24719
Euro-Build S.A.	24720	Sun Invest S.A.	24717
European Executive Services S.à r.l.	24720	Tasselot S.A.	24715
F. Ackermann Optique S.A.	24718	Tiziano	24675
Ferrum Fund	24678	Tyson International Holdings Sàrl	24713
Goodsir International S.à r.l.	24714	UniDollarBond	24677
Haddington S.à r.l.	24710	UniEuroFlex	24678
HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l.	24717	UniEuroKapital Corporates	24678
HEVAF Master C S.à r.l.	24715	UniEuroKapital II	24678
I Leoni S.A.	24714	UniEuropaRenta	24677
IN.A.MA Invest S.à r.l.	24684	UniEuropaRenta Corporates	24677
Kinohold (bis) S.A.	24718	UniEuropaRenta Selected Ideas	24677
Lady Mary II S.A.	24710	UniGarantTop: Europa	24679
LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l.	24717	UniGarantTop: Europa II	24680
Mavipa Holding S.A.	24713		

UniGarantTop: Europa III	24680	UniProtect: Europa II	24679
UniGarantTop: Europa IV	24684	VV-Strategie	24685
UniProtect: Europa	24679		

Tiziano, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé TIZIANO a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008022723/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04035. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

DB FCS, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. März 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025399/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04941. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Morley Asia Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

EXTRAIT

Le Règlement de Gestion daté du 29 janvier 2008 a été déposé au Register du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

AVIVA FUND SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025400/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04531. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Oxy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 17C, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 98.892.

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OXY GROUP S.A., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.892, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 26 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 307 du 17 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Christiaens, administrateur de société, demeurant à Seraing (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Rikar, employé privé, demeurant à Beyne-Heusay (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie Christiaens, employée privée, demeurant à Seraing (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, à L-8832 Rombach-Martelange, 17C, rue des Tilleuls.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

3) Modification du dernier alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.»

4) Acceptation des démissions des administrateurs et administrateurs-délégués actuels de la société et décharge leur est donnée de leur fonction.

5) Nomination de Messieurs Philippe Rikar et Alain Christiaens et de Mademoiselle Stéphanie Christiaens comme nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, à L-8832 Rombach-Martelange, 17C, rue des Tilleuls.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Rombach-Martelange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la société, savoir Monsieur Joffrey Sperandio, Monsieur Christophe Rossi, la société LIMANI MANAGEMENT CORP. et la société GLARUS COMPANY S.A. et des administrateurs-délégués actuels, savoir Messieurs Joffrey SPERANDIO et Christophe Rossi et leur donne décharge de leur fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. (Dernier alinéa).** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Philippe Rikar, employé privé, né à Ougrée (Belgique) le 4 octobre 1964, demeurant à B-4610 Beyne-Heusay, 11, rue Promise;

b) Monsieur Alain Christiaens, administrateur de société, né à Ougrée (Belgique) le 7 décembre 1960, demeurant à B-4100 Seraing, 98, rue du Commandant Charlier;

c) Mademoiselle Stéphanie Christiaens, employée privée, née à Liège (Belgique) le 4 février 1985, demeurant à B-4100 Seraing, 98, rue du Commandant Charlier.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Christiaens, P. Rikar, S. Christiaens, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2004, vol. 431, fol. 1, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 octobre 2004.

A. Weber.

Référence de publication: 2008025409/236/75.

(040080745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

AKH Management Holdco I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.914.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008025411/211/10.

(040067963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

UniEuroRenta Corporates, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroRenta CORPORATES, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025884/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniEuropaRenta, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuropaRenta, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025885/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniDollarBond, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniDollarBond, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025890/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniEuroRenta Selected Ideas, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroRenta SELECTED IDEAS, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025889/685/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UnieuroKapital CORPORATES, welches am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025891/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniEuroKapital II, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroKapital II, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025892/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Ferrum Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné prenant effet le 5 octobre 2007 concernant le fonds commun de placement FERRUM FUND, enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The coordinated management regulations effective as of October 5 2007 with respect to the fund FERRUM FUND registered in Luxembourg, has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

FERRUM FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027632/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05679. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

UniEuroFlex, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniEuroFlex, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025893/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniGarantTop: Europa, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniGarantTop: EUROPA, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025894/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniProtect: Europa, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniProtect: EUROPA, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025895/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

SEB Fund 5, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 28.468.

Das Verwaltungsreglement (Besonderer Teil) des SEB Fund 5 (Stand: Februar 2008) wurde beim Handels- und Firmenregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2008026483/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05674. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

UniProtect: Europa II, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniProtect: EUROPA II, welches am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025896/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniGarantTop: Europa II, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 1. Oktober 2005 des UniGarantTop: EUROPA II, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025897/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

UniGarantTop: Europa III, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 3. Oktober 2005 des UniGarantTop: EUROPA III, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025898/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Capitalia Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.197.

Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

MERGER PROJECT

Merger project between:

a) CAPITALIA INVESTMENT MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 9.197 (the «Absorbed Company»),

and

b) PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 57.255 (the «Absorbing Company» and together with the Absorbed Company the «Merging Companies»).

1. Further to the transfer of the shares held by CAPITALIA LUXEMBOURG S.A. in the Absorbed Company to PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A., the sub-holding company of the UniCredit GROUP for the asset management business, PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A. has decided to restructure the Merging Companies (the «Restructuring»).

2. In accordance with the terms of the Restructuring, it is intended to take effect on April 1, 2008 (the «Effective Date») the merger between the Merging Companies in accordance with the provisions of articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the «Law of 1915»). The merger shall be effected by the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company.

Holders of shares in the Absorbed Company shall receive in exchange for their shares a number of shares in the Absorbing Company equal to the number of shares they hold in the Absorbed Company multiplied by the exchange ratio.

The exchange ratio will be based on the shareholders equity of each Merging Company determined as at December 31, 2007. Own capital for this purpose is made out of the subscribed capital, the legal reserve, other reserves, the profit carried forward from previous years and the current year profits.

Based on the figures currently available, the exchange ratio will be 6.06 shares of the Absorbing Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company. Any differences arising from rounding will be settled in cash with the sole shareholder.

3. The corporate purpose of the Absorbing Company will not differ from the current main corporate purpose of the Absorbed Company and consist of managing undertakings for collective investment.

4. Holders of shares of the Absorbed Company will be removed from the register of shareholders of the Absorbed Company and registered for the number of shares of the Absorbing Company which they will receive as from the Effective Date on the register of shareholders of the Absorbing Company.

5. The rights attached to the new shares issued by the Absorbing Company to the shareholders of the Absorbed Company shall in all respects be identical to the rights attaching to the outstanding shares of the Absorbing Company, notably in respect of dividend rights.

6. There does not exist any shareholder having special rights or holders of securities other than shares, to whom the Absorbed Company has or intends to confer special rights and no special advantages will be granted to the auditors in charge to establish the reports of the merger, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the Merging Companies.

7. In accordance with article 263 of the Law of 1915, the merger shall be approved by the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies. The merger shall be effective and will have the effects provided for by article 274 of the Law of 1915 once it has been approved by such general meetings of shareholders of the Merging Companies.

8. Subject to the approval of the merger by the general meetings of shareholders of the Merging Companies on 27 March 2008 the accounting operations of the Absorbed Company will be deemed to be fulfilled by the Absorbing Company since January 1, 2008. From January 1, 2008 on, the new shares will participate in the results of the Absorbing Company and all rights and obligations of the Absorbed Company vis-avis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

9. The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

10. The sole shareholder of the Merging Companies has, within one month from the publication of this merger project in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Merging Companies to all documents listed in article 267 paragraphs (1) a), b) and c) of the Law of 1915 and may obtain copies thereof, free of charge.

11. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

12. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

13. The merger fees will be borne by the Absorbing Company.

14. At the Effective Date, i.e. April 1, 2008, the Absorbed Company will cease to exist.

Luxembourg, February 14, 2008.

For the Board of Directors

Signatures

Merger project between:

a) CAPITALIA INVESTMENT MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 9.197 (the «Absorbed Company»),

and

b) PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 57.255 (the «Absorbing Company» and together with the Absorbed Company the «Merging Companies»).

1. Further to the transfer of the shares held by CAPITALIA LUXEMBOURG S.A. in the Absorbed Company to PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A., the sub-holding company of the UniCredit GROUP for the asset management business, PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A. has decided to restructure the Merging Companies (the «Restructuring»).

2. In accordance with the terms of the Restructuring, it is intended to take effect on April 1, 2008 (the «Effective Date») the merger between the Merging Companies in accordance with the provisions of articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the «Law of 1915»). The merger shall be effected by the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company.

Holders of shares in the Absorbed Company shall receive in exchange for their shares a number of shares in the Absorbing Company equal to the number of shares they hold in the Absorbed Company multiplied by the exchange ratio.

The exchange ratio will be based on the own capital of each Merging Company determined as at December 31, 2007. Own capital for this purpose is made out of the subscribed capital, the legal reserve, other reserves, the profit carried forward from previous years and the current year profits.

Based on the figures currently available, the exchange ratio will be 6.06 shares of the Absorbing Company in exchange for 1 share of the Absorbed Company. Any differences arising from rounding will be settled in cash with the sole shareholder.

3. The corporate purpose of the Absorbing Company will not differ from the current main corporate purpose of the Absorbed Company and consist of managing undertakings for collective investment.

4. Holders of shares of the Absorbed Company will be removed from the register of shareholders of the Absorbed Company and registered for the number of shares of the Absorbing Company which they will receive as from the Effective Date on the register of shareholders of the Absorbing Company.

5. The rights attached to the new shares issued by the Absorbing Company to the shareholders of the Absorbed Company shall in all respects be identical to the rights attaching to the outstanding shares of the Absorbing Company, notably in respect of dividend rights.

6. There does not exist any shareholder having special rights or holders of securities other than shares, to whom the Absorbed Company has or intends to confer special rights and no special advantages will be granted to the auditors in charge to establish the reports of the merger, to the members of the board of directors and to the statutory auditors of the Merging Companies.

7. In accordance with article 263 of the Law of 1915, the merger shall be approved by the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies. The merger shall be effective and will have the effects provided for by article 274 of the Law of 1915 once it has been approved by such general meetings of shareholders of the Merging Companies.

8. Subject to the approval of the merger by the general meetings of shareholders of the Merging Companies on 27 March 2008 the accounting operations of the Absorbed Company will be deemed to be fulfilled by the Absorbing Company since January 1, 2008. From January 1, 2008 on, the new shares will participate in the results of the Absorbing Company and all rights and obligations of the Absorbed Company vis-a-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

9. The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

10. The sole shareholder of the Merging Companies has, within one month from the publication of this merger project in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Merging Companies to all documents listed in article 267 paragraphs (1) a), b) and c) of the Law of 1915 and may obtain copies thereof, free of charge.

11. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

12. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

13. The merger fees will be borne by the Absorbing Company.

14. At the Effective Date, i.e. April 1, 2008, the Absorbed Company will cease to exist.

Luxembourg, February 14, 2008.

For the Board of Directors

E. Turchi / D. Glassey

Managing Director / Head of Legal and Compliance

Projet de fusion entre:

a) CAPITALIA INVESTMENT MANAGEMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.197 (ci-après la «Société Absorbée»),

et

b) PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.255 (ci-après la «Société Absorbante» et ensemble avec la Société Absorbée les «Sociétés»).

1. Suite au transfert des actions détenues par CAPITALIA LUXEMBOURG S.A. dans la Société Absorbée à PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A., filiale du groupe UniCredit agissant pour les activités de gestion d'avoirs, PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A. a décidé de restructurer les Sociétés (ci-après la «Restructuration»).

2. Conformément aux termes de la Restructuration, il est prévu de procéder, avec effet le 1^{er} avril 2008 (la «Date d'Effet»), à la fusion entre les Sociétés, conformément aux dispositions des articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»). La fusion s'effectuera par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

Les actionnaires de la Société Absorbée recevront, en échange de leurs actions, un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre d'actions qu'ils détenaient dans la Société Absorbée multiplié par le taux d'échange.

Le ratio d'échange sera basé sur le capital propre de chacune des Sociétés déterminé au 31 décembre 2007. Le capital propre désigne dans ce cas le capital souscrit, la réserve légale, toutes autres réserves, les profits reportés des précédents exercices et les profits de l'exercice en cours.

En fonction des chiffres actuellement disponibles, le taux d'échange sera de 6,06 actions de la Société Absorbante en échange d'une action de la Société Absorbée. Toutes différences provenant de l'arrondi seront compensées en liquidités au bénéfice de l'actionnaire unique.

3. L'objet social de la Société Absorbante ne différera pas de l'actuel objet social principal de la Société Absorbée et consistera en la gestion d'organismes de placement collectif.

4. Les actionnaires de la Société Absorbée seront retirés du registre des actionnaires de la Société Absorbée et seront désormais inscrits, et ce à la Date d'Effet, au registre des actionnaires de la Société Absorbante pour le nombre d'actions qu'ils vont recevoir de la Société Absorbante.

5. Les droits liés aux nouvelles actions émises par la Société Absorbante aux actionnaires de la Société Absorbée seront en tout point identiques aux droits liés aux actions de la Société Absorbante, notamment concernant les droits aux dividendes.

6. Il n'existe aucun actionnaire bénéficiant de droits particuliers ou détenteur de valeurs autres que les actions à qui la Société Absorbée à l'intention de conférer des droits particuliers et aucun avantage spécial ne sera accordé aux auditeurs chargés d'établir les rapports sur la fusion, aux membres du conseil d'administration et aux auditeurs statutaires des Sociétés.

7. Conformément à l'article 263 de la Loi de 1915, la fusion doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de chacune des Sociétés. La fusion sera effective et aura les effets prévus à l'article 274 de la Loi de 1915 dès qu'approuvée par ces assemblées générales des actionnaires des Sociétés.

8. Suivant l'approbation de la fusion par les assemblées générales des actionnaires des Sociétés le 27 mars 2008, les opérations comptables de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les nouvelles actions participeront aux résultats de la Société Absorbante et tous droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis de tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante considérera toutes les dettes comme étant ses propres dettes et assumera toutes obligations de paiement de la Société Absorbée. Tous les droits et obligations inclus dans les avoirs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les valeurs, in rem ou personnelles qui y sont liées.

9. La Société Absorbante assumera dès la Date d'Effet la continuité de tous les contrats et obligations de la Société Absorbée quels qu'ils soient et tels qu'ils existent à la Date d'Effet et, plus particulièrement, elle assumera tout contrat

déjà existant avec les créanciers de la Société Absorbée. La Société sera subrogée dans tous les droits et obligations résultant de ces contrats.

10. L'actionnaire unique des Sociétés a, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, accès au siège social des Sociétés à tous les documents, énumérés à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi de 1915 et peuvent en obtenir copie intégrale sans frais.

11. La Société Absorbante assumera seule toutes les formalités, en ce comprises les annonces telles que prescrites par la loi, nécessaires et utiles pour mener à bien la fusion ainsi que le transfert et la cession des avoirs et engagements financiers de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Lorsque requis par la loi ou jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés afin de procéder au transfert des avoirs et engagements financiers de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

12. Les documents sociaux et registres de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante durant la période légale.

13. Les coûts engendrés par la fusion seront à charge de la Société Absorbante.

14. A la Date d'effet, à savoir le 1^{er} avril 2008, la Société Absorbée cessera d'exister.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Référence de publication: 2008026504/250/209.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07309. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

UniGarantTop: Europa IV, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement vom 16. Dezember 2005 des UniGarantTop: EUROPA IV, welches am 1. Dezember 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Februar 2008.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008025899/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

IN.A.MA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.060.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 63.614.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg le 30 avril 2007

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter la démission de M. Søren Hansen et de M. Christer Thordson en tant que gérants de la Société avec effet au 30 avril 2007.

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que successeurs des gérants démissionnaires, pour une durée indéterminée avec effet au 30 avril 2007:

- M. Erik Oester Pedersen, Directeur Général, né à Holbaek, Danemark, le 24 juin 1957, avec adresse professionnelle à IKEA SERVICE CENTRE SA, Ikaroslaan 28, BE-1930 Zaventem, Belgique, et

- M. Lars Palmqvist, Conseiller Juridique, né à Allhelgona, Suède, le 17 avril 1965, avec adresse professionnelle à IKEA SERVICES AB, Sjöгатan 1, SE-252 25 Helsingborg, Suède.

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer le nombre des gérants de la Société à cinq (5) et de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 avril 2007:

- M. Meinrad Reichlin, Directeur Général, né à Arth, Suisse, le 14 juin 1950, avec adresse professionnelle à Skandia AG, Eiweg 10, CH-4460 Gelterkinden, Suisse et

- M. Ruben de Jong, Group Finance Manager, né à Enkhuizen, Pays-Bas, le 28 mars 1972, avec adresse professionnelle à IKEA SERVICES BV, Bargelaan 20, NL-2333 CT Leiden, Pays-Bas.

L'assemblée générale des associés a décidé de réélire pour une durée indéterminée M. Stanislas d'Otreppe, Directeur Général de la Société, né à Liège, Belgique, le 12 avril 1953, en tant que gérant de la Société:

Les gérants de la société sont désormais:

- M. Stanislas d'Otreppe,
- M. Erik Oester Pedersen,
- M. Lars Palmqvist,
- M. Meinrad Reichlin, et
- M. Ruben de Jong.

L'assemblée générale des associés a décidé de réélire ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprise de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour *IN.A.MA. INVEST S.à r.l.*
Signature

Référence de publication: 2008026980/267/38.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08110. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2008.

LRI INVEST S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2008026484/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05646. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

ESSKA, Société européenne de traumatologie du sport, de chirurgie du genou et d'arthroscopie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg F 7.523.

STATUTS

En l'an deux mille sept, le 8 décembre:

Entre les soussignés, à savoir:

1. Dr Daniel Fritschy (docteur en médecine, de nationalité suisse, né le 12 mai 1947 à St. Imier, Suisse, résidant 5, Chemin des Serres, CH-1234 Vessy, Suisse)
2. Dr Lars Engebretsen (docteur en médecine, de nationalité norvégienne, né le 6 juillet 1949 à Asker, Norvège, résidant Bergslia 22, N-0870 Oslo, Norvège)
3. Dr Niek Van Dijk (docteur en médecine, de nationalité néerlandaise, né le 20 mai 1951 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant Stationsstraat 24, NL-1391 GP Abcoude, Pays-bas)
4. Dr Romain Seil (docteur en médecine, de nationalité luxembourgeoise, né le 3 avril 1966 à Differdange, résidant 18, rue de Mondorf, L-5441 Remerschen, Luxembourg)
5. Dr Joao Espregueira-Mendes (docteur en médecine, de nationalité portugaise, né le 5 septembre 1960 à Paranhos-Porto, Portugal, résident Rua de Fez 652, P-4150-326 Porto, Portugal)
6. Dr Matteo Denti (docteur en médecine, de nationalité italienne, né le 24 mai 1955 à Milan, Italy, résidant Via Frisi 22, I-20052 Monza, Italie)
7. Dr Neil Thomas (docteur en médecine, de nationalité britannique, né le 29 avril 1950 à Londres/Royaume-Uni, résidant Little Bullington, Sutton Scotney, Winchester, Hampshire, SO21 3QQ, Royaume-Uni)

Ci-après dénommés: «les associés fondateurs»

et tous ceux qui deviendront membres associés par la suite, il a été formé une association sans but lucratif à but scientifique, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est constitué entre les associés fondateurs énumérés ci-dessous et toute personne physique acceptant les présents statuts, une association sans but lucratif dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE TRAUMATOLOGIE DU

SPORT, DE CHIRURGIE DU GENOU ET D'ARTHROSCOPIE» (EUROPEAN SOCIETY OF SPORTS TRAUMATOLOGY, KNEE SURGERY AND ARTHROSCOPY - ESKA).

L'association est régie par la loi du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif et aux fondations, telle que modifiée par la suite ainsi que par les présents statuts et, le cas échéant tous règlements internes.

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg ou dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg suivant décision du Conseil d'administration.

L'association pourra établir des sièges administratifs, des succursales, des agences ou des bureaux dans tout autre lieu au Grand-Duché ou à l'étranger.

Art. 3. Le secrétariat de l'ESSKA est assuré par une personne ou une société désignée par le Conseil d'administration.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 5. L'association est fondée par les associés fondateurs.

Titre II: Objet

Art. 6. Dédiée à l'enseignement, à la recherche et à l'échange clinique et scientifique entre les différents pays européens dans les domaines de la chirurgie du genou, de l'arthroscopie et de la traumatologie du sport, l'association regroupe des médecins experts, spécialisés dans les domaines susmentionnés.

L'objectif de l'association est la promotion et l'échange d'informations et de données de recherche relevant de tous les aspects pratiques de la maladie du genou, et ce notamment dans les domaines de la chirurgie du genou, de l'arthroscopie et de la traumatologie du sport.

Dans ce contexte, l'association a pour objectif plus particulier de permettre à ses membres d'améliorer leurs compétences en matière d'arthroscopie, de chirurgie du genou et de traumatologie du sport au niveau européen. A cette fin, l'association pourra organiser des cours et des conférences traitant de ces sujets, avec la participation de spécialistes du domaine. L'association pourra également échanger des expériences avec d'autres associations nationales, régionales ou internationales poursuivant des objectifs similaires.

L'association pourra adhérer à toute fédération, union, ligue, alliance, entente ou autre groupement poursuivant un objectif similaire; elle pourra tenir un site internet et communiquer par tous autres moyens techniques.

L'association pourra également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra notamment prêter son aide et s'intéresser à toute activité similaire à son objectif, et acquérir des biens mobiliers et immobiliers afin d'atteindre son objectif. Elle pourra également engager un ou plusieurs agents, qu'ils soient membres de l'association ou non, salariés ou bénévoles et le Conseil d'administration est en charge des formalités nécessaires à cet effet.

Titre III: Membres

Section I: Admission

Art. 7.

7.1. L'association est composée de membres, dont l'admission, la démission, l'exclusion et la suspension seront régies par les présents statuts. Leur nombre ne pourra être inférieur à 3.

7.2. En cette qualité, les membres ne contracteront aucune obligation personnelle en relation avec les engagements de l'association.

7.3. Toute personne intéressée, remplissant les conditions d'admission prévues, pourra devenir membre de l'association sous réserve des présentes dispositions.

7.4. Les critères d'appartenance et les droits et privilèges des différentes catégories de membres sont définis ci-après:

Critères d'appartenance:	1	2	3	4	5
Membres ordinaires					
- Docteur en médecine diplômé exerçant son activité professionnelle dans un pays européen.	Oui	Oui		Oui	Oui
Membres extraordinaires					
- Docteur en médecine diplômé exerçant son activité professionnelle dans un pays non européen.	Oui	Non		Oui	Non
- Toute personne qui, sans être docteur en médecine, possède un intérêt scientifique particulier pour les activités de l'association (p. ex. kinésithérapeutes, etc.)				Oui	Non
Membres honoraires					
Honneur extraordinaire qui peut être accordée par le Conseil d'administration à toute personne ayant un mérite exceptionnel au développement et au prestige de l'association.	Non	Non		Oui	Non

Critères d'admission:	1	2	3	4	5
Membres à vie					
- Honneur extraordinaire qui peut être accordé par le Conseil d'administration à toute personne ayant un mérite exceptionnel au développement et au prestige de l'association et qui était auparavant membre ordinaire de l'association.	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Membres émérites					
- Statut qui peut être octroyé, à la demande d'un membre ordinaire ou extraordinaire et à la suite d'une décision du Secrétaire Général ou du Conseil d'administration, à une personne qui a pris sa retraite ou s'est retirée de toute activité clinique et/ou de recherche, mais qui conserve néanmoins un intérêt scientifique pour les activités de l'association.	Non	Non	Bulletin d'information et courrier électronique.	Non	Oui
Membres correspondants					
- Docteurs en médecine en dehors de l'Europe (en général un ancien «membre itinérant (travelling fellow)», mais pas exclusivement).	Non	Non	KSSTA en ligne pendant 1 an.	Non	Oui

1 = Cotisation annuelle à payer

2 = Droit de vote à l'AG

3 = Recevoir le KSSTA, le Bulletin d'information, le courrier électronique

4 = Éligible à un poste au Conseil d'administration

5 = Réduction du droit d'entrée au congrès bisannuel

Art. 8.

8.1. Les personnes qui souhaitent devenir membres de l'association doivent présenter leur candidature par écrit au Conseil d'administration.

Le Secrétaire Général examinera les candidatures à mesure qu'elles arrivent et décidera de la catégorie de membre adéquate.

Sa décision quant à la candidature sera notifiée au candidat qui, en cas d'acceptation, sera provisoirement admis comme candidat-membre après s'être acquitté de sa cotisation annuelle. Tous les candidats-membres recevront une copie des statuts et, le cas échéant, une copie des règles et règlements internes.

La décision du Secrétaire Général de refuser une candidature n'est pas susceptible d'appel et ne devra pas être motivée.

En cas de doute quant à une candidature, le Secrétaire Général présentera ladite candidature au Conseil d'administration, qui l'examinera lors de sa réunion suivante. Sa décision sera notifiée au candidat qui, en cas d'acceptation, sera provisoirement admis comme candidat-membre après s'être acquitté de sa cotisation annuelle. Sa décision de refuser une candidature n'est pas susceptible d'appel et ne devra pas être motivée.

8.2. L'acceptation définitive en tant que membre de l'association aura lieu à l'Assemblée générale suivante, lors de laquelle le Secrétaire Général présentera la liste de tous les candidats-membres de l'exercice financier précédent. L'Assemblée générale adoptera définitivement les nouveaux membres par acclamation.

En cas de désaccord manifeste quant à l'acceptation définitive d'un candidat-membre, la décision sera prise à la majorité simple de l'Assemblée générale.

8.3. L'affiliation dans la catégorie de membre honoraire ou membre à vie ne sera accordée que sur proposition et décision du Conseil d'administration. Les membres à vie doivent auparavant avoir été membres ordinaires de l'association. Le membre en question sera averti de la catégorie qui lui aura été attribuée et recevra le certificat correspondant.

8.4. L'affiliation dans la catégorie de membre émérite sera accordée sur demande écrite du membre en question et après examen de sa candidature par le Secrétaire Général ou le Conseil d'administration. Les membres émérites doivent auparavant avoir été membres ordinaires ou extraordinaires de l'association et avoir pris leur retraite ou s'être retirés de toute activité clinique et/ou de recherche. La décision du Secrétaire Général ou du Conseil d'administration sera communiquée par écrit. La décision de refuser le statut de membre émérite n'est pas susceptible d'appel et ne devra pas être motivée.

8.5. L'affiliation en tant que membre correspondant sera automatiquement accordée à tous les anciens membres itinérants (travelling fellows) de l'association. Les personnes concernées seront averties de leur catégorie de membre et recevront le certificat correspondant. L'affiliation en tant que membre correspondant pourra également être accordée à toute autre personne sur proposition et décision du Conseil d'administration.

Art. 9.

9.1. L'admission définitive en tant que membre sera subordonnée au paiement de la cotisation annuelle dont le montant devra être fixé par l'Assemblée générale approuvant les états financiers et les budgets. La cotisation des membres ne pourra excéder 1.500 €.

9.2. La cotisation devra être payée pour la première fois après l'acceptation provisoire en tant que candidat-membre de l'association et, par la suite, au début de chaque année calendaire. Le non-paiement de la cotisation après l'envoi d'un rappel pourra constituer un motif d'exclusion.

9.3. L'association pourra recevoir des dons et autres libéralités.

Section II: Démission - Exclusion - Suspension

Art. 10. Tout membre pourra se retirer de l'association à tout moment, par écrit adressé au Conseil d'administration, qui en prendra acte.

La cotisation déjà payée restera acquise à l'association.

Après notification de sa démission, le membre démissionnaire n'aura plus accès aux locaux, informations et services réservés aux membres ou affiliés, ni aux Assemblées générales des membres qui se tiendront après cette date.

Il ou elle n'aura aucun droit sur les biens de l'association et ne pourra ni faire poser des scellés ni faire réaliser un état des biens ni encore réclamer une quelconque saisie.

Le décès d'un membre sera traité comme une démission et la date du décès comme celle de la notification de la démission. Les héritiers ou ayants droit n'auront aucun droit à faire valoir en cette qualité.

Les membres en défaut de paiement de leur cotisation seront considérés comme ayant démissionné de la société après un rappel et mise en demeure de payer et un an de non-paiement de leur cotisation.

Art. 11. Chaque membre sera réputé avoir accepté les statuts et l'action entreprise par l'association et devra s'abstenir de tout comportement susceptible de nuire à la réputation ou à la crédibilité de cette dernière et, plus généralement, s'abstenir de lui causer préjudice ou de porter atteinte à l'honneur de l'association ou d'agir contre l'objet de l'association.

Tout manquement d'un membre à ses obligations sera signifié à cette personne par le Conseil d'administration, dès que ce dernier en prendra connaissance. Ces personnes seront invitées à mettre leurs arguments par écrit et à les présenter au Conseil d'administration, qui prendra alors la décision motivée de recommander l'exclusion à l'Assemblée générale, s'il considère que la situation le justifie.

Cette décision sera immédiatement signifiée au membre, dont tous les droits seront suspendus. L'Assemblée générale suivante devra prendre, quant à cette exclusion, une décision finale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Si l'exclusion est confirmée, elle aura un effet rétroactif à compter de la date de suspension et les dispositions applicables aux membres démissionnaires s'appliqueront alors au membre en question à compter de cette date.

Titre IV: Assemblée générale

Art. 12. L'Assemblée générale comprend les membres ordinaires et les membres à vie, tels que définis à l'article 7, en règle de cotisation et dont les droits ne sont pas suspendus. Ils disposeront tous d'un droit de vote égal.

Art. 13. L'Assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle détiendra les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la loi et les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications des statuts;
2. l'approbation et la révocation du mandat des membres du Conseil d'administration et des auditeurs;
3. l'approbation des budgets et des états financiers;
4. la dissolution volontaire de l'association;
5. l'acceptation et l'exclusion des membres et d'adhérents;
6. toutes les dispositions dépassant les limites des pouvoirs octroyés au Conseil d'administration par la loi ou les présents statuts.

La liste des membres sera actualisée au plus tard dans le mois suivant l'Assemblée générale.

Art. 14. L'Assemblée générale se réunira tous les deux ans au moins, généralement lors du congrès bisannuel de l'ESSKA, qui se tient habituellement au printemps, à la date et à l'endroit indiqués dans la convocation. Le Conseil d'administration convoque les membres aux Assemblées générales 10 jours à l'avance au moins, par simple courrier ou par publication dans le Bulletin d'information (Newsletter) précédant le congrès et envoyé à tous les membres de l'ESSKA en ordre de cotisation, ou encore par avis de réunion public dans deux quotidiens en vente au Grand-Duché de Luxembourg.

Les avis de réunion contiendront l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire à la demande d'un cinquième des membres. Toute proposition signée par au moins un vingtième des membres de la dernière liste bisannuelle doit figurer à l'ordre du jour.

Art. 15. L'Assemblée générale sera présidée par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'aîné des membres du Conseil d'administration présents.

Le président nommera le secrétaire et le Conseil d'administration choisira deux scrutateurs parmi les membres présents.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constitueront le comité de l'Assemblée générale.

Art. 16. L'Assemblée générale approuvera, le cas échéant, les états financiers et le budget; elle se prononcera, le cas échéant, sur des mesures placées à l'ordre du jour par le Conseil d'administration, chaque membre disposant d'une voix.

L'Assemblée générale procédera, sur proposition du Comité de nomination, au remplacement des membres du Conseil d'administration dont le mandat arrive à expiration.

Le Comité de nomination comprendra l'ancien président et le second vice-président, ainsi que deux membres ordinaires de l'association ayant présenté leur candidature au poste ou ayant été proposés par des tiers (membres ordinaires ou membres à vie de l'association). S'il y a plus de deux candidats, l'ancien président et le second vice-président choisiront deux représentants parmi tous les candidats. La date limite et les procédures de présentation des candidatures seront établies dans les règles et règlements internes et annoncées de manière appropriée (site internet, Bulletin d'information, etc.). Les deux candidats choisis exerceront durant un seul mandat.

Le Comité de nomination proposera le remplacement des membres du Conseil d'administration dont le mandat arrive à expiration. Le Conseil d'administration ratifiera les propositions du Comité de nomination lors de sa réunion précédant l'Assemblée générale.

Art. 17.

17.1. Les décisions de l'Assemblée générale seront prises à la majorité des membres présents, quel que soit leur nombre, sauf si ces décisions concernent des modifications des statuts ou la dissolution de l'association.

Tous les membres peuvent, par procuration spéciale, être représentés par des mandataires, qui doivent eux-mêmes posséder le droit de vote à l'Assemblée générale.

17.2. Les décisions prises par l'Assemblée générale concernant des modifications des statuts ne seront valides que si ces modifications sont explicitement mentionnées dans l'avis de réunion et si deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Une modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

17.3. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée générale sera convoquée au plus tôt 15 jours après la première; elle pourra prendre des décisions, quel que soit le nombre de membres votants présents ou représentés, et les modifications seront adoptées à la majorité des deux tiers.

17.4. Si la modification concerne l'objectif de l'association, elle ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres votants présents ou représentés.

17.5. Si une Assemblée générale est convoquée en vue de décider de la dissolution de l'association, cette résolution doit être adoptée selon les conditions définies pour la modification des statuts.

Art. 18. Les décisions de l'Assemblée générale seront consignées dans le procès-verbal et signées par le président et un membre du Conseil d'administration. Les membres peuvent avoir accès à ces procès-verbaux au siège de l'association, sans toutefois pouvoir retirer les documents. Lorsque les décisions intéressent des tiers, ces derniers peuvent y avoir accès de la même manière, au siège de l'association.

La signature du président du Conseil d'administration ou d'un autre membre du Conseil d'administration sera suffisante pour valider les copies ou extraits des procès-verbaux.

Titre V: Administration - gestion journalière

Art. 19. L'association sera administrée par un Conseil d'administration comprenant un minimum de trois et un maximum de 20 membres.

Les membres du Conseil d'administration sortants peuvent être réélus.

Art. 20. Les membres du Conseil d'administration exerceront leurs fonctions à titre gracieux. Ils pourront toutefois être indemnisés des frais et débours résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Art. 21. Les postes de président, 1^{er} vice-président, 2nd vice-président et ancien président seront occupés pendant deux ans et, au terme de ces deux ans, les postes changeront comme suit:

Ancien poste, Nouveau poste

président, ancien président

1^{er} vice-président, président

2nd vice-président, 1^{er} vice-président

ancien président, retrait du Conseil d'administration

Le poste de 2nd vice-président devenant vacant à la suite de ce changement sera occupé par un nouveau membre proposé par le Comité de nomination et ratifié par le Conseil d'administration et par l'Assemblée générale.

Les postes de trésorier, secrétaire général et secrétaire d'éducation seront occupés pendant 2 mandats de 4 ans. Ils doivent néanmoins être confirmés à chaque Assemblée générale. Lorsque l'un de ces postes devient vacant, il doit être pourvu à l'Assemblée générale, sur proposition du Comité de nomination et après ratification par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs assistants dont il déterminera le domaine de compétence et la rémunération.

Art. 22. Si un poste au Conseil d'administration devient vacant au cours du mandat, tout membre du Conseil d'administration nommé remplaçant par le Conseil d'administration achèvera le mandat du membre du Conseil d'administration qu'il ou elle remplace. Sa nomination sera avalisée par l'Assemblée générale suivante.

Art. 23. Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association. Il exercera tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Il pourra, en particulier, ester en justice au nom de l'association, représentée par le président de son Conseil d'administration. Le Conseil d'administration représentera l'association dans ses relations avec les particuliers et les autorités publiques, il pourra acquérir, aliéner, échanger et hypothéquer les biens de l'association, il pourra contracter des emprunts, stipuler la clause de voie parée, donner mainlevée de toutes inscriptions d'hypothèque/de gage, d'office ou autre, avant ou après paiement, et conclure des baux d'une durée quelconque; il pourvoit au placement des fonds disponibles, accepte les dons ou legs sous réserve des autorisations prévues par la loi, dresse les états financiers bisannuels et les projets de budgets pour l'exercice financier à venir; il définira les règles et règlements nécessaires. Il admettra de nouveaux membres selon les conditions établies à l'article y afférent.

Il pourra également, à tout moment, décider de suspendre l'admission de nouveaux membres jusqu'à nouvel ordre.

Art. 24. Le Conseil d'administration pourra, sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit ceux relatifs à la gestion journalière de l'association, soit ceux relatifs à un ou plusieurs domaines spécifiques, à une personne choisie en son sein ou en dehors. Il pourra procéder aux formalités nécessaires pour l'engagement d'agents.

Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'administration ou d'un membre du Conseil d'administration et d'une personne autorisée à s'occuper de la gestion journalière engageront l'association de manière valide. Les quittances seront jugées valablement délivrées sous la simple signature de la personne responsable de la gestion journalière ou de la personne spécialement en charge des encaissements.

Art. 25. Le Conseil d'administration pourra recourir à l'aide d'une ou plusieurs «comités scientifiques», qui comptent au moins trois membres. La composition, les fonctions et les objectifs exacts de ces commissions seront déterminés dans les règles et règlements internes.

Le Conseil d'administration pourra en outre mettre en place d'autres commissions ou sous-groupes de l'association lorsqu'il le jugera approprié, établissant leur domaine de compétence, leurs fonctions et leurs objectifs, ainsi que leur composition exacte dans les règles et règlements internes.

Art. 26. Le Conseil d'administration sera convoqué par le président à chaque fois que les intérêts de l'association le requièrent ou à la demande de deux membres du Conseil d'administration, mais trois fois par an au moins. L'avis de réunion indiquera l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur d'autres points sans l'accord unanime des membres du Conseil d'administration présents ou représentés.

Les décisions prises par le Conseil d'administration ne seront valides que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions seront adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la personne présidant la réunion aura la voix prépondérante. Chaque membre du Conseil d'administration pourra se faire représenter par un ou une de ses collègues, qui ne pourra détenir qu'une seule procuration. Cette procuration ne sera valable que pour une réunion.

En l'absence du président, l'aîné des membres du Conseil d'administration présidera la réunion du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil d'administration seront consignées dans un procès-verbal, qui sera envoyé à tous les membres du Conseil d'administration après la réunion. Ces procès-verbaux seront conservés au siège de l'association. Le président dispose des pleins pouvoirs pour délivrer des extraits certifiés de ces procès-verbaux.

Art. 27. A moins que le Conseil d'administration n'octroie une dispense spéciale, les actes autres que les actes de gestion journalière qui engagent l'association requerront la signature de deux membres du Conseil d'administration, dont un doit être le président du Conseil d'administration.

Art. 28. Les membres du Conseil d'administration ne contracteront, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle et sont uniquement chargés d'exercer leurs fonctions, et ce à titre gracieux.

Art. 29. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une quelconque mesure ou décision qui pourrait être prise sur la base d'informations ou de documents figurant sur son site internet ou fournis lors de cours de formation, de réunions et de conférences organisés par elle.

L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une quelconque plainte directe, indirecte, spécifique ou punitive pour des dommages résultant de l'accès à, de l'utilisation ou de la non-utilisation de tous les documents ou de toutes les informations figurant sur son site internet ou qui seraient fournis lors de cours de formation, de réunions et de conférences organisés par l'association, ou résultant d'une erreur ou omission qui pourrait affecter le contenu de ces documents ou informations.

L'association décline toute responsabilité juridique quant à l'exactitude, l'utilité ou l'exhaustivité des documents ou informations qu'elle fournit.

Titre VI: Divers

Art. 30. L'exercice financier débutera le premier janvier et prendra fin 24 mois plus tard, le trente et un décembre.

Art. 31. Le Conseil d'administration présentera à l'Assemblée générale les états financiers des périodes écoulées, le budget de l'exercice financier en cours, un budget prévisionnel et la politique de développement de l'association pour l'exercice financier à venir.

Art. 32. L'Assemblée générale pourra nommer un commissaire aux comptes membre ou non, afin de contrôler les comptes de l'association et de présenter un rapport. Le commissaire sera nommé pour quatre ans et pourra être réélu.

Art. 33. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale nommera le ou les liquidateur(s), déterminera leurs pouvoirs et indiquera comment les actifs nets de l'association seront distribués. Ces actifs nets devront obligatoirement être distribués à une association ou un groupe ayant une activité similaire à celle de l'association dissoute ou, à défaut, à une œuvre de charité.

Art. 34. Il convient de se reporter à la législation en cours pour tout point qui ne serait pas expressément prévu par les présents statuts et, le cas échéant, par les règles et règlements internes.

Assemblée constitutive du Conseil d'administration

Les membres fondateurs ont tenu une réunion et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité, sans abstention:

- Est nommé président: le docteur Dr Daniel Fritschy susnommé
- Est nommé 1^{er} vice-président: le docteur Lars Engebretsen susnommé
- Est nommé 2nd vice-président: le docteur Niek Van Dijk susnommé
- Est nommé trésorier: le docteur Joao Espregueira-Mendes susnommé
- Est nommé Secrétaire Général: le docteur Romain Seil susnommé
- Est nommé secrétaire d'éducation: le docteur Matteo Denti susnommé
- Est nommé ancien président: le docteur Neil Thomas susnommé
- Le siège de l'association est établi à Luxembourg
- L'adresse du siège et du secrétariat de l'association est le Centre Médical, 76, rue d'Eich à L-1460 Luxembourg
- La cotisation de membre est fixée à 120 € par an.
- La prochaine assemblée générale se tiendra à Porto (Portugal) le 23 mai 2008.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice financier débutera à la date d'aujourd'hui et prendra fin le trente et un décembre 2009.

Établi et déposé à Luxembourg, à la date figurant au début du présent document.

D. Fritschy / L. Engebretsen / N. Van Dijk / R. Seil / J. Espregueira-Mendes / M. Denti / N.P. Thomas

President / 1st Vice-President / 2nd Vice-President / Secretary General / Treasurer / Educational Secretary / Past President

Suit la traduction anglaise, laquelle fera foi en cas de divergence de texte entre la version anglaise et française:

Following is the English translation which will prevail in case of divergence between the English and the French text:

In the year two thousand and seven, December eighth:

Between the undersigned, viz:

1. Dr Daniel Fritschy (medical doctor, of Swiss nationality, born on 12th May 1947 in St. Imier, Switzerland, residing at 5, Chemin des Serres, CH-1234 Vessy, Switzerland)
2. Dr Lars Engebretsen (medical doctor, of Norwegian nationality, born on 6th July 1949 in Asker, Norway, residing at Bergslia 22, N-0870 Oslo, Norway)
3. Dr Niek Van Dijk (medical doctor, of Dutch nationality, born on 20th May 1951 in Amsterdam, Netherlands, residing at Stationsstraat 24, NL-1391 GP Abcoude, Netherlands)
4. Dr Romain Seil (medical doctor, of Luxembourgish nationality, born on 3rd April 1966 in Differdange, residing at 18, rue de Mondorf, L-5441 Remerschen, Luxembourg)

5. Dr Joao Espregueira-Mendes (medical doctor, of Portuguese nationality, born on 5th September 1960 in Paranhos-Porto, Portugal, residing at Rua de Fez 652, P-4150-326 Porto, Portugal)

6. Dr Matteo Denti (medical doctor, of Italian nationality, born on 24th May 1955 in Milan, Italy, residing at Via Frisi 22, I-20052 Monza, Italy)

7. Dr Neil Thomas (medical doctor, of British nationality, born on 29th April 1950 in London/United Kingdom, residing at Little Bullington, Sutton Scotney, Winchester, Hampshire, SO21 3QQ, United kingdom)

Hereinafter: «the founding members»

and all those who become members of the association thereafter, a non-profit-making association, with scientific goal, is formed in accordance with the Law of 21st April 1928, as amended, whose Articles of Association they lay down as follows:

Title I: Name, registered office, period

Art. 1. A non-profit-making association named EUROPEAN SOCIETY OF SPORTS TRAUMATOLOGY, KNEE SURGERY AND ARTHROSCOPY (ESSKA) is established between the founding members listed below and any individual accepting these Articles of Association.

The association is governed by the Law of 21st April 1928 on non-profit-making associations and foundations, as subsequently amended, as well as by these statutes and, if applicable, all internal rules of procedure.

Art. 2. Its registered office shall be established in Luxembourg or any other place in the Grand Duchy of Luxembourg decided by the Main Board.

The association may establish administrative offices, branches, agencies or offices in any other place in the Grand Duchy or abroad.

Art. 3. Secretarial functions for ESSKA shall be provided by a person or company appointed by the Main Board.

Art. 4. The association is established for an unlimited period. It may be dissolved by decision of the General Meeting deliberating under the conditions required to amend the Articles of Association.

Art. 5. The association is founded by the founding members.

Title II: Purpose

Art. 6. Dedicated to education, research and the exchange of clinical and scientific information between the various European countries in the fields of knee surgery, arthroscopy and sports traumatology, the association brings together doctors specialising in the aforementioned fields.

The purpose of the association is the promotion and exchange of information and research data relating to all practical aspects of knee disorders, particularly in the fields of knee surgery, arthroscopy and sports traumatology.

In this context, the association has the more particular purpose of enabling its members to improve their skills in arthroscopy, knee surgery and sports traumatology at European level. To this end, the association may organise courses and conferences dealing with these topics, with the participation of specialists in the field. The association may also exchange experiences with other national, regional or international associations pursuing similar ends.

The association may join any federation, union, league, alliance, understanding or other grouping with a similar purpose; it will be able to hold an internet site and to communicate by all other technical means.

The association may also do anything directly or indirectly related to its purpose. In particular, it may provide its assistance and take an interest in any activity similar to its purpose, and acquire movable and immovable property in the interests of achieving its purpose. It may also hire one or several agents, whether members or not; paid or voluntary, and the Main Board is in load of the formalities necessary to this effect.

Title III: Members

Section I: Admission

Art. 7.

7.1. The association is made up of members, whose admission, resignation, exclusion and suspension shall be governed by these Articles of Association. Their number may not be lower than 3.

7.2. Members shall not in that capacity contract any personal obligation in relation to the association's commitments.

7.3. Any interested party meeting the established conditions for admission may become a member of the association, subject to the present regulations.

7.4. Admission criteria and the rights and privileges of the various categories of membership are defined below:

Admission criteria:	1	2	3	4	5
Ordinary members					
- Qualified medical doctor practising professionally in a European country.	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Extraordinary members					

- Qualified medical doctor practising professionally in a non-European country.	Yes	No	Yes	No	Yes
- Anyone who, without being a medical doctor, has a particular scientific interest in the association's activities (e.g. physiotherapists, etc.)					
Honorary members					
- An extraordinary honour that may be granted by the Main Board to anyone who makes an exceptional contribution to the development and prestige of the association.	No	No	Yes	No	Yes
Admission criteria:	1	2	3	4	5
Life members					
- An extraordinary honour that may be granted by the Main Board to anyone who makes an exceptional contribution to the development and prestige of the association and who was formerly an ordinary member of the association. . . .	No	Yes	Yes	No	Yes
Emeritus members					
- Status that may be awarded, at the request of an ordinary or extraordinary member and following a decision by the Secretary General or Main Board to that person, if the latter has retired or has withdrawn from all clinical and/or research activity but nevertheless retains a scientific interest in the association's activities.	No	No	News-letter and e-mailing	No	Yes
Corresponding fellows					
- Medical doctors outside Europe (usually a former «travelling fellow», but not exclusively)	No	No	KSSTA online for 1 year	No	Yes

- 1 = Pay annual subscription
- 2 = Have Vote at GM
- 3 = Receive KSSTA Journal, News-letter, e-mailings
- 4 = Eligible for position at Main Board
- 5 = Reduced entry fee at biennial congress

Art. 8.

8.1. Persons wishing to become members of the association must submit their candidature in writing to the Main Board.

The Secretary General shall examine applications submitted as they come in and decide on the appropriate membership category.

His decision about the candidature shall be notified to the applicant who, in the event of acceptance, shall be provisionally admitted as an applicant member after payment of his or her annual subscription. All applicant members shall receive a copy of the Articles of Association and, if appropriate, a copy of the internal rules and regulations.

The Secretary General's decision to refuse an applicant is not subject to appeal and no reasons need be given.

In the event of doubt about an application, the Secretary General shall submit the application to the Main Board, which, at its next meeting, shall examine the application in question. Its decision shall be notified to the applicant who, in the event of acceptance, shall be provisionally admitted as an applicant member after payment of his or her annual subscription. Its decision to refuse an application is not subject to appeal and no reasons need be given.

8.2. Final acceptance as a member of the association shall be given at the next General Meeting, where the Secretary General shall present the list of all applicant members from the preceding financial period. The General Meeting shall finally approve the new members by acclamation.

In event of obvious disagreement about the final acceptance of an applicant member, the decision shall be taken by simple majority of the General Meeting.

8.3. Affiliation in the honorary or life member categories shall only be granted at the suggestion and decision of the Main Board. Life members must have previously been ordinary members of the association. The member in question shall be notified of the category awarded and receive the corresponding certificate.

8.4. Affiliation in the emeritus member category shall be granted upon the written request of the member in question and following review of the application by the Secretary General or Main Board. Emeritus members must have previously been ordinary or extraordinary members of the association and have retired or withdrawn from all clinical and/or research activity. The decision of the Secretary General or the Main Board shall be given in writing. The decision to refuse emeritus member status is not subject to appeal and no reasons need be given.

8.5. Affiliation as a corresponding fellow shall be automatically awarded to all former travelling fellows of the association. The persons concerned shall be notified of their membership category and shall receive the corresponding certificate. Affiliation as a corresponding fellow may also be granted to any other person at the suggestion and subject to the decision of the Main Board.

Art. 9.

9.1. Final admission as a member shall be subject to payment of the annual subscription whose amount must be set by the General Meeting when approving the financial statements and budgets. The membership subscription may not exceed €1,500.

9.2. The subscription shall be payable for the first time after provisional acceptance as applicant member of the association and then at the beginning of each calendar year. Any failure to pay that is not rectified after a reminder may be cause for exclusion.

9.3. The association may receive donations and other gifts.

Section II: Resignation - Exclusion - Suspension

Art. 10. Any member may withdraw from the association at any time, by writing addressed to the Main Board, who shall take note.

The association shall retain the subscription already paid.

The resigning member shall no longer have access, upon notification of his or her resignation, to the premises, information and services reserved for members or affiliates, or to the General Meeting of members held after that date.

He or she shall have no entitlement to the assets of the association and may not have any seals affixed nor have any inventory drawn up nor claim any seizure.

The death of a member shall be treated as a resignation and the date of death as that of notification of resignation. Heirs or assigns shall have no entitlement in that capacity.

The members defaulting on payment of their subscription shall be considered as having resigned from the society after one reminder and dunning letter and one year of non-payment of their subscription fees.

Art. 11. Each member shall be considered as having agreed to the Articles of Association and to action taken by the association and must refrain from any conduct that might damage the reputation or credibility of the latter and, more generally, refrain from causing it loss or undermining the honour of the association or acting contrary to the purpose of the association.

Any breach of duty by a member, as soon as it becomes known, shall be reported to that person by the Main Board. Such persons shall be invited to put their arguments in writing and submit them to the Main Board, which shall then take a decision to recommend exclusion to the General Meeting, stating its reasons, if it considers that the situation so warrants.

This decision shall be immediately notified to the member, all of whose rights shall be suspended. The next General Meeting shall be asked to take a final decision on such exclusion by two-thirds majority of the members present or represented. If the exclusion is confirmed, it shall have retroactive effect from the date of suspension and the provisions applicable to resigning members shall then apply to the member as of that date.

Title IV: General meeting

Art. 12. The General Meeting comprises ordinary members and life members as defined in Article 7, whose subscriptions are in order and whose rights are not suspended. They shall all have equal voting rights.

Art. 13. The General Meeting is the sovereign body of the association. It shall hold the powers expressly attributed to it by law and the Articles of Association.

In particular, it shall be responsible for:

1. amendments to the Articles of Association;
2. approval and revocation of the mandate of Main Board members and auditors;
3. approval of budgets and financial statements;
4. voluntary dissolution of the association;
5. acceptance and exclusion of members and affiliates;
6. all provisions exceeding the limits of the powers granted to the Main Board by law or the Articles of Association.

The list of the members will be up-dated at the latest in the month following the General meeting

Art. 14. The General Meeting shall meet at least every two years, usually at the biennial congress of ESSKA, which shall generally take place in the spring, at the time and venue shown in the notice of meeting. The Main Board shall invite members to General Meetings at least ten days in advance, either by simple letter or by publication in the Newsletter preceding the congress and sent to all members of ESSKA whose subscriptions are in order, or by public notice of meeting in two daily newspapers on sale in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notices of meeting shall contain the agenda.

The Main Board must call an Extraordinary General Meeting in the case that one fifth of the membership so requests. Any proposal signed by at least one twentieth of the members of the last biannual list must appear on the agenda.

Art. 15. The General Meeting shall be chaired by the President of the Main Board or, in his absence, by the eldest of the Main Board members present.

The President shall appoint the Secretary and the Main Board shall choose two tellers amongst the members present. The President, Secretary and tellers shall constitute the committee of the General Meeting.

Art. 16. The General Meeting shall, if appropriate, approve the financial statements and budget; it shall, if appropriate, vote on measures placed on the agenda by the Main Board, with each member having one vote.

The General Meeting shall proceed, at the proposal of the Nominating Committee, with the replacement of Main Board members whose terms of office are expiring.

The Nominating Committee shall comprise the Past President and second Vice-President, as well as two ordinary members of the association who have applied for the position or been proposed by third parties (ordinary members of the association). If there are more than two candidates, the Past President and second Vice-President shall choose two representatives amongst all the candidates. The deadline and procedures for inviting applications shall be established in internal rules and regulations and announced by appropriate means (website, Newsletter, etc.). The two chosen candidates shall hold office for one term.

The Nominating Committee shall suggest replacement of Main Board members whose terms of office are expiring. The Main Board shall ratify the proposals of the Nominating Committee at its meeting prior to the General Meeting.

Art. 17.

17.1. The decisions of the General Meeting shall be taken by a majority of the members present, whatever their number, except when such decisions refer to amendments to the Articles of Association or the dissolution of the association.

All members may, by special power of attorney, be represented by proxies, who must themselves hold voting rights at the General Meeting.

17.2. The General Meeting may only take valid decisions on amendments to the Articles of Association if such amendments are explicitly mentioned in the notice of meeting and if two thirds of its members are present or represented. An amendment may only be adopted by two-thirds majority of the members present or represented.

17.3. If the quorum is not reached, a second General Meeting shall be called at the earliest 15 days after the first; it may take decisions whatever the number of voting members present or represented and amendments shall be adopted by two-thirds majority.

17.4. If the amendment relates to the purpose of the association, it may only be adopted by three-quarters majority of voting members present or represented.

17.5. If a General Meeting is called upon to decide on dissolution of the association, such resolution must be adopted on the conditions laid down for amendment of the Articles of Association.

Art. 18. The decisions of the General Meeting shall be recorded in the minutes and signed by the President and one Main Board Member. Members may have access to such minutes at the registered office of the association, without removing the documents. When decisions affect third parties, the latter may have access to them in the same way at the association's registered office.

The signature of the President of the Main Board or another Main Board member shall suffice to validate copies of or extracts from the minutes.

Title V: Administration - day-to-day management

Art. 19. The association shall be administered by a Main Board comprising a minimum of three and a maximum of 20 members.

Outgoing Main Board members may be re-elected.

Art. 20. Main Board members shall perform their duties free of charge. However, they may be compensated for costs and expenses resulting from performance of their duties.

Art. 21. The posts of President, 1st Vice-President, 2nd Vice-President and Past President shall be held for two years and, on completion of the two years, their positions shall change as follows:

Former position, New position

President, Past President

1st Vice-President, President

2nd Vice-President, 1st Vice-President

Past President, Withdrawal from Main Board

The post of 2nd Vice-President becoming vacant following this change shall be filled by a new member, proposed by the Nominating Committee and ratified by the Main Board and General Meeting.

Appointments to the posts of Treasurer, Secretary General and Educational Secretary shall be held for 2 periods of 4 years. Nevertheless, they must be confirmed at each General Meeting. When one of these posts becomes vacant, it is to be filled at the General Meeting upon proposal from the Nominating Committee and following ratification by the Main Board and General Meeting.

The Main Board may appoint one or several assistants whose remits and remuneration it shall establish.

Art. 22. In the event of a Board position becoming vacant during the term of office, any Main Board member appointed as a replacement by the Main Board shall complete the term of office of the Main Board member he or she replaces. His or her appointment shall be endorsed by the next General Meeting.

Art. 23. The Main Board shall have the widest powers to act in the name of the association. It shall exercise all powers that are not expressly reserved for the General Meeting by law or these Articles of Association.

In particular, it may go to law in the name of the association represented by the President of its Main Board. The Main Board shall represent the association in its relations with individuals and the public authorities; it may purchase, alienate, exchange and mortgage the association's property; it may conclude loans, stipulate the clause «de voie parée» [clause enabling mortgaged or pledged property to be sold without observing the legal formalities], release any automatic or other registrations of mortgage/pledge, before or after payment, and conclude leases of any duration; it may arrange investment of spare capital, accept donations or legacies, subject to the authorisations provided by law; and draw up the biennial financial statements and the draft budgets for the coming financial period; it shall lay down the necessary rules and regulations. It shall admit new members on the conditions established in the relevant article.

It may also, at any time, decide to suspend the admission of new members until further notice.

Art. 24. The Main Board may, under its own responsibility, delegate its powers, either in respect of the day-to-day management of the association or in respect of one or several specific matters, to one of its members or a third party. It will be able to proceed to the formalities necessary for the employment of agents.

The joint signatures of two Main Board members, or of one Main Board member and that of a person authorised to deal with day-to-day management, shall validly bind the association. Receipts shall be deemed validly issued under the sole signature of the person responsible for day-to-day management or the person especially responsible for collections.

Art. 25. The Main Board may avail itself of the assistance of one or several «Scientific Committees» with at least three members. The exact composition, functions and purposes of these committees shall be determined in internal rules and regulations.

Furthermore, the Main Board may set up other committees or sub-groups of the association whenever it sees fit, establishing their remits, functions and purposes and their exact composition in internal rules and regulations.

Art. 26. The Main Board shall be convened by the President whenever the interests of the association so require or at the request of two Main Board members, but at least three times per year. The notice of meeting shall indicate the agenda. No decision can be taken on other matters without the unanimous agreement of the Main Board members present or represented.

The Main Board may only take valid decisions if half of its members are present or represented. Resolutions shall be passed by majority vote of the members present or represented. In the event of a tie, the person chairing the meeting shall have the casting vote. Each Main Board member may arrange to be represented by one of his or her colleagues, who may not hold more than one proxy. Such proxy shall only be valid for one meeting.

In the absence of the President, the oldest Main Board member shall chair the Main Board meeting.

The deliberations of the Main Board shall be recorded in minutes, which shall be sent to all members of the Main Board after the meeting. These minutes shall be kept at the head office of the association. The President has full power to issue certified extracts of such minutes.

Art. 27. Unless the Main Board grants special dispensation, acts that commit the association, other than acts of day-to-day management, shall require the signature of two Main Board members, of whom one must be President of the Main Board.

Art. 28. Main Board members shall not contract, by reason of their office, any personal obligation and are only responsible for performing their duties, which shall be performed free of charge.

Art. 29. The association shall in no way be held responsible by anyone for any measure or decision that may be taken on the basis of information or documentation provided on its website or during training courses, meetings and conferences organised by it.

The association shall in no way be held responsible for direct, indirect, specific or punitive claims for damages resulting from access to, use of, or non-use of all documents or information contained on its website during training courses, meetings and conferences organised by the association, or resulting from any error or omission which may affect the content of such documents or information.

The association accepts no legal responsibility concerning the accuracy, usefulness or completeness of any of the documents or information it provides.

Title VI: Miscellaneous provisions

Art. 30. The financial period shall commence on the first of January and end 24 months later on the thirty-first of December.

Art. 31. The Main Board shall submit to the General Meeting the financial statements for the past periods, the budget for the current financial period, the estimated budget and the association's development policy for the financial period to come.

Art. 32. The General Meeting may appoint an auditor, member or not, to audit the association's accounts and submit a report. The auditor shall be appointed for four years and may be re-elected.

Art. 33. In the event of dissolution of the association, the General Meeting shall appoint the liquidator or liquidators, determine their powers and indicate how the association's net assets are to be allocated. It shall be compulsory for such allocation to be made in favour of an association or group with similar activity to that of the dissolved association or, failing this, a charity.

Art. 34. Reference shall be made to current legislation as regards anything that is not expressly provided for in these Articles of Associations and, if appropriate, internal rules and regulations.

Constituent meeting of the Main Board

The founding members then held a meeting and unanimously and without abstention took the following decisions:

- Appointed as President: Dr Daniel Fritschy named above
- Appointed as 1st Vice-President: Dr Lars Engebretsen named above
- Appointed as 2nd Vice-President: Dr Niek Van Dijk named above
- Appointed as Treasurer: Dr Joao Espregueira-Mendes named above
- Appointed as Secretary General: Dr Romain Seil named above
- Appointed as Educational Secretary: Dr Matteo Denti named above
- Appointed as Past President: Dr Neil Thomas named above
- The association's head office is established in Luxembourg
- The address of the association's domicile and secretariat is Centre Médical, 76, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg
- The subscription for members is fixed at €120 per year.
- The next general assembly will be held in Porto (Portugal) on May 23rd 2008.

Transitional disposition

Exceptionally, the first financial period will begin at the date from today and will end December, the thirty first 2009. Established and deposited in Luxembourg, date as shown at the beginning hereof.

D. Fritschy / L. Engebretsen / N. Van Dijk / R. Seil / J. Espregueira-Mendes / M. Denti / N.P. Thomas

President / 1st Vice-President / 2nd Vice-President / Secretary General / Treasurer / Educational Secretary / Past President

Référence de publication: 2008026983/8516/671.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09866. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Aubay, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.528.

Promotic SA., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 26.375.

— PROJET DE FUSION

I. Opération projetée

Les Conseils d'Administration de PROMOTIC S.A., Luxembourg, ci-après la Société absorbée, et de AUBAY, Luxembourg, ci-après la Société absorbante, proposent de procéder à la fusion des deux sociétés par absorption de PROMOTIC S.A., Luxembourg.

L'opération projetée requiert l'émission d'actions nouvelles de la Société absorbante en contrepartie du transfert à sa valeur comptable de l'ensemble du patrimoine au 1^{er} janvier 2008 de la Société absorbée.

A partir du 1^{er} janvier 2008, les opérations de la Société absorbée seront accomplies du point de vue comptable pour le compte de la Société absorbante.

II. Sociétés participant à la fusion

Société absorbante:

AUBAY, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, R.C. B 52.528, a été constituée en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, n ° 639 du 15 décembre 1995.

Le capital social est fixé à EUR 721.250,- représenté par 28.850 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Société absorbée:

PROMOTIC S.A. (anc. PROMOTIC LUXEMBOURG S.à.r.l.), société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, R.C. B 26.375, a été constituée en date du 14 juillet 1987, sous la forme d'une société à responsabilité limitée, par acte notarié de Maître Frank Baden. Les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 323 du 12 novembre 1987.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises. En date du 14 janvier 2003, la société a été transformée en une société anonyme. Les statuts coordonnés ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 215 du 28 février 2003.

Le capital social est fixé à EUR 53.000 représenté par 140 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III. Rapport d'échange des actions

Pour une (1) action de la Société absorbée, 36,785714 actions de la Société absorbante seront attribuées sans qu'aucune soultte ne soit versée.

IV. Modalités de remise des actions de la société absorbante

Les actions nouvelles et nominatives de la Société absorbante seront émises et inscrites au registre des actionnaires, suivant le rapport d'échange prévu au point III, dès que la fusion sera approuvée par les assemblées générales des actionnaires des sociétés participant à la fusion.

V. Droits attachés aux nouvelles actions

Les actions de la société absorbante émises, comme prévu au point IV, donneront le droit de participer aux bénéfices distribués de la Société absorbante dès que la fusion sera approuvée par les assemblées générales des actionnaires des sociétés participant à la fusion.

Elles bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes.

VI. Date de la fusion du point de vue comptable

La fusion sera du point de vue comptable considérée comme accomplie le 1^{er} janvier 2008; après cette date les opérations seront accomplies pour le compte de la société absorbante.

VII. Droits spéciaux et porteurs de titres autres que des actions

Aucun actionnaire de la société absorbée ne bénéficiait de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions n'est émis.

VIII. Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants, ni aux membres des Conseils d'Administration et commissaires des sociétés participant à la fusion.

IX. Méthode suivie pour la détermination du rapport d'échange

Description

Le rapport d'échange a été calculé sur base des bilans des sociétés participant à la fusion établis à la date du 31 décembre 2007.

Ces comptes sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Evaluation

Pour le calcul du rapport d'échange, les règles d'évaluation suivantes ont été appliquées:

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire. Les taux pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

Les immobilisations financières sont enregistrées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur probable de réalisation.

Les travaux en cours correspondent aux heures prestées non encore facturées. Ces heures sont valorisées au prix de vente de l'heure de travail de chaque collaborateur.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une correction de valeur est enregistrée pour les créances considérées comme douteuses à la date de clôture du bilan.

Les provisions couvrent les risques et charges estimés au 31 décembre 2007.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

La valeur nette comptable de PROMOTIC S.A. a été dévaluée d'un montant de EUR 12.000 compte tenu des frais estimés de la fusion et des frais de la restructuration prévue.

Valeur de transfert

L'ensemble du patrimoine de la société absorbée sera transféré à sa valeur comptable compte tenu des frais estimés de la fusion et des frais de la restructuration prévue (déduits).

Rapport d'échange et situation nette absorbée

Rapport d'échange	AUBAY	PROMOTIC
	31.12.2007	31.12.2007
	€	€
<i>Actif</i>		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	7.511,97	
Immobilisations corporelles	81.190,63	8.692,29
Immobilisations financières	23.662,67	1.487,63
Actif circulant		
Stocks	125.629,00	
Créances	6.510.371,90	555.308,37
Avoirs en banques, CCP, chèques et encaisse	1.150.006,65	160.419,19
Comptes de régularisation	124.447,35	2.554,06
	8.022.820,17	728.461,54
<i>Passif</i>		
Capitaux propres	2.362.451,74	421.756,86
Provision pour risques et charges	616.205,56	114.754,91
Dettes	5.044.162,87	191.949,77
	8.022.820,17	728.461,54
Capitaux propres	2.362.451,74	421.756,86
Actions en circulation	28.850,00	140,00
Valeur comptable par action	81.887.409,00	3.012,549000
Rapport d'échange théorique	36.788.916,00	
Rapport d'échange retenu	36.785.714,00	
Actions à émettre	5.150,00	
Valeur nominale par action	25,00	
Capital à émettre	128.750,00	
Prime de fusion	293.006,86	

Luxembourg, le 22 février 2008.

AUBAY, Luxembourg / PROMOTIC S.A., Luxembourg

Le Conseil d'Administration / Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008026998/636/116.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07062. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Pet Club Finance S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.225.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008027016/239/12.

(080031038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Pet Club Finance S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.225.

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PET CLUB FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 124.225, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 618 du 16 avril 2007.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Ravelli, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président, les secrétaire et scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme existante en «société à responsabilité limitée».
2. Décision d'adopter le statut de Société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) et modification subséquente de l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

«The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.»

Traduction française:

«L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque».

3. Changement de la dénomination sociale de la société de PET CLUB FINANCE S.A. en PET CLUB FINANCE S.à.r.l. SICAR.

4. Démissions des organes sociaux et nominations statutaires

5. Refonte subséquente des statuts

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée à compter de ce jour et décide par conséquent que les trois mille deux cents (3.200) actions actuellement représentatives du capital social de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) seront désormais des parts sociales.

Les trois mille deux cents (3.200) parts sociales entièrement libérées sont détenues par PANNA-COM INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour mille neuf cent vingt (1.920) parts sociales et TRUSTFID S.A.G.L, ayant son siège social à Lugano, via maggio n. 1, 6900 Lugano pour mille deux cent quatre vingt (1.280) parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le statut de Société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) et décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

«The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.»

Traduction française:

«L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de PET CLUB FINANCE S.A. en PET CLUB FINANCE S.à.r.l. SICAR.

Quatrième résolution

Suite aux délibérations précédentes, l'assemblée décide procéder à une refonte des statuts de la société, lesquels statuts, en langue anglaise suivie d'une traduction en langue française et dont la version anglaise prévaudra en cas de divergences, auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

Art. 1. Name. There exists hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of PET CLUB FINANCE S.à.r.l. SICAR (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited period and will terminate on 8 February 2015.

The term of the Company may be extended twice by the Board of Managers, for two additional periods of two (2) years on each occasion, in order to allow the Company to meet and complete its investment objectives. The decision to extend the term of the Company will be taken by the Board of Managers before the term of the Company.

The Board of Managers may propose to the general meeting of Shareholders to extend the term of the Company beyond 8 January 2019. Such a resolution to extend the term of the Company will then be adopted by the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution at a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Investment strategy. The Board of Managers shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's placement Prospectus (the «Prospectus»), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Share capital. The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) represented by three thousand two hundred (3.200) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The minimum share capital of the Company shall be, as required by the Law of 15 June 2004, one million Euro (EUR 1,000,000.-) and must be reached within 12 months starting from the date of the approval of the Company as a SICAR.

The share capital of the Company shall be represented by one class of shares.

The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital. Each existing Shareholder is entitled to subscribe for new shares on pro rata basis of his holding of Shares.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. Such operation shall be subject to approval by the general meeting of shareholders and the «réviseur d'entreprises» of the Company shall establish a valuation report related to the contribution in kind. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber.

Art. 7. Shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Investors qualifying as well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

All shares shall be issued in registered form.

Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

Each share is entitled to one voting right at the general meeting or written consultation of shareholders of the Company.

The Company recognizes only one single owner per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 8. Transfer of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and provided that the new shareholders may be qualified as well-informed investors within the meaning of the law of article 2 of the Law of 15 June 2004.

Each transfer of shares shall be executed together with all the rights and obligations attached to the shares transferred including any outstanding Committed Contributions existing at the date of the transfer.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the

share capital and provided that the new shareholders may be qualified as well-informed investors within the meaning of the law of article 2 of the Law of 15 June 2004.

Art. 9. Redemption of shares. The Company is a closed-ended investment company in risk capital. Consequently, shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

However, shares may be redeemed whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions the Board of Managers shall determine and within the limits set forth by law and the present articles of incorporation. In particular, shares may be redeemed at the option of the Board of Managers, on a pro rata basis among existing shareholders, in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company any net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution.

In addition thereto, the shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be a well-known investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital

Redemptions shall be made under the conditions set forth in the Prospectus.

Art. 10. Calculation of the net asset value. The Net Asset Value shall be expressed in EUR and shall be calculated under the responsibility of the Board of Managers as of any Valuation Date, as determined in the Prospectus, by dividing the net assets of the Company, being the value of total assets less total liabilities, on any such Valuation Date, by the number of shares then outstanding in the Company, in accordance with the rules set forth below.

The value of the Company shall be determined as follows:

(1) investments in private equity funds shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of the underlying funds as determined by the relevant underlying funds according to the generally accepted accounting principles and revised by the underlying fund's independent accountants, unless the Board of Managers considers that such price is not representative then the relevant assets of the Company shall be determined by the Board of Managers on the basis of their reasonably foreseeable sales prices estimated prudently and in good faith;

(2) The value of any cash on hand or on short term deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(3) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable sale price estimated in good faith by the Board of Managers;

(4) the value of any other assets representing risk capital of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

Art. 11. Frequency of the calculation of the net asset value. The Net Asset Value per share will be calculated on each Valuation Date as defined in the Prospectus.

Even upon request of shareholders, the Board of Managers will not be obliged to proceed with the calculation of the Net Asset Value on other dates than on Valuation Date.

The Auditor will audit the calculation of the Net Asset Value no less frequently than annually.

Art. 12. Suspension of the calculation of the net asset value. The Board of Managers may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of shareholders. In particular, the Board of Managers may suspend the determination of the Net Asset Value of the shares during:

a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a substantial portion of the assets of the Company, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board of Managers, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders or if in the opinion of the Board of Managers issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the Board of Managers shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

d) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately;

e) any period when any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the Board of Managers be effected at normal rates of exchange; or

f) upon the sending by registered letter of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving to wind up the Company; or

g) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of any suspension will be given to shareholders by registered letter if, in the opinion of the Board of Managers, it is likely to exceed 30 days.

Art. 13. Management. The Company is managed by a Board of Managers composed by at least three managers, which do not need to be shareholders.

Each manager shall be appointed at a general meeting of the shareholders, which shareholders shall also set the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the Board of Managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers under its responsibility. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the Board of Managers has the broadest powers to act in any circumstances on behalf of the Company and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose, subject to the powers expressly assigned by law and Articles.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted upon the assent of each manager in writing, by email, telegram, facsimile, or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email, telegram, facsimile or by any other similar means of communication another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by email, telegram, facsimile, or by any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. Decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 15. Custodian. To the extent required by the Law of 15 June 2004, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or credit institution as defined by the Luxembourg Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

If the Custodian desires to withdraw, the Board of Managers shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Custodian is replaced, which must happen within such period of two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

- (a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced;
- (b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;
- (c) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

Art. 16. Financial Year - Auditor. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December of each year.

Annual accounts of the Company shall be audited by one authorised independent auditor appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company, who shall perform its duties as prescribed by the Law of 15 June 2004.

Art. 17. Distributions. The right to dividends or distribution are determined by the Board of Managers and further described in the Prospectus. No distribution will be made if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum capital provided by article 4 of the Law of 15 June 2004, i.e. one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The Board of Managers may decide to pay interim dividends.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. The Company will in principle be dissolved ipso jure on the expiration of its term as defined in Article 3.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of standing and professional skills.

Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. Applicable Laws. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital as such laws have been or may be amended from time to time.»

Version française:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous le nom de PET CLUB FINANCE S.à.r.l., SICAR (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période limitée et se terminera le 8 février 2015.

La durée de la Société peut être étendue deux fois par le conseil de gérance pour deux périodes additionnelles de deux (2) ans à chaque fois, afin de permettre à la Société de satisfaire et d'accomplir ses objectifs d'investissement. La décision de prolonger le terme de la Société sera prise par le conseil de gérance avant le terme de la Société.

Le conseil de gérance peut proposer à l'assemblée générale des Associés de prolonger la durée de la Société au-delà du 8 février 2019. Cette décision de prolongation de la durée de la Société sera alors adoptée par l'assemblée générale des Associés de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou agences peuvent être établies dans toutes autres localités du Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Stratégie d'investissement. Le conseil de gérance détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le prospectus de la Société (le «Prospectus»), conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 6. Capital social. La Société a été constituée avec un capital social souscrit de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social minimum de la Société, est, tel qu'exigé par la loi du 15 juin 2004, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) et devra être atteint dans les douze mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR.

Le capital social de la Société est représenté par une classe de parts sociales.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

La Société pourra accepter d'émettre des parts sociales en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs, en observant les prescriptions édictées par la loi et les règlements luxembourgeois à condition que ces valeurs ou autres avoirs soient compatibles avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société. Une telle opération sera soumise à approbation par l'assemblée générale des associés et le réviseur d'entreprises de la Société évaluera l'apport en nature dans un rapport d'évaluation. Les coûts encourus par suite d'un apport en nature de valeurs ou d'autres éléments d'actif éligibles seront à la charge des investisseurs concernés.

Art. 7. Parts sociales. Les parts sociales sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Expérimentés qualifiés d'Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative.

Des fractions de parts sociales, jusqu'à trois décimales, pourront être émises et donneront des droits proportionnels à la fraction d'une part sociale qu'elles représentent, mais n'attribueront aucun droit de vote, sauf si le nombre est tel qu'elles représentent une part sociale entière, auquel cas il leur sera conféré un droit de vote.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors d'assemblées générales ou de consultations écrites des associés de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les propriétaires indivis devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et sous réserve que ces nouveaux associés puissent être qualifiés d'Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004.

Chaque cession de parts sociales entraînera le transfert des droits et obligations attachés à ces parts cédées, incluant toutes obligations de paiement existant à la date de ladite cession.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des nouveaux associés que moyennant l'agrément des associés réunis en assemblée générale représentant les trois quarts du capital social et sous réserve que ces nouveaux associés puissent être qualifiés d'Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004.

Art. 9. Rachat des parts sociales. La Société est une structure d'investissement en capital à risque de type fermé. Par conséquent, les parts de la Société ne pourront être rachetées à la demande d'un associé.

Cependant, les parts sociales peuvent être rachetées lorsque le conseil de gérance estime que ce rachat se fait dans l'intérêt de la Société, conformément aux termes et conditions déterminés par ledit conseil de gérance et dans les limites de la loi et des présents statuts.

Notamment, par décision du conseil de gérance, les parts sociales peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les associés existants afin de distribuer à ces derniers, sur la cession d'un bien d'investissement par la Société, tous revenus nets d'un tel investissement, et ce malgré toute autre distribution.

En outre, les parts sociales peuvent être rachetées de manière forcée si un associé cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Dans ce cas, le rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le Prospectus.

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée en EUR et sera calculée sous la responsabilité du conseil de gérance lors de chaque Jour d'Évaluation, telle que précisée dans le Prospectus, en divisant le montant des actifs nets de la Société, soit la valeur totale des actifs diminuée de ses engagements audit Jour d'Évaluation, par le nombre de parts sociales selon les règles déterminées ci-dessous.

L'évaluation de la Société est déterminée de la façon suivante:

(1) les investissements dans les fonds de private equity seront évalués sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des fonds sous-jacents telle que déterminée par ceux-ci selon les principes généraux comptables et telle que révisée par les réviseurs indépendants des fonds sous-jacents, sauf si le conseil de gérance considère que cette valeur n'est pas représentative; dans ce cas, les avoirs en question seront évalués par le conseil de gérance sur la base de leur valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi,

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt à court terme, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, est censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue ou payée intégralement, dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé sont évalués sur une base du dernier prix disponible, sauf si ce prix n'est pas représentatif, dans ce cas, l'évaluation d'un tel avoir sera basée sur sa valeur probable de réalisation estimée de bonne foi par le conseil de gérance;

(4) la valeur de tous autres actifs en capital à risque de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de ceux-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base de leur valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi.

Art. 11. Fréquence du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par part sociale sera calculée à chaque Jour d'Évaluation, comme précisée dans le prospectus.

Même sur demande des associés, le conseil de gérance ne sera pas obligé de procéder au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire à d'autres dates que celle du Jour d'Évaluation.

Le réviseur d'entreprises contrôlera le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire au moins une fois par an.

Art. 12. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le conseil de gérance peut temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire dans des cas exceptionnels où les circonstances l'exigent et si la suspension est justifiée au regard des intérêts des associés. En particulier, le conseil de gérance peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des parts durant:

a) toute période au cours de laquelle l'un des principaux marchés ou bourses de valeurs au sein duquel une partie substantielle des actifs de la Société sont cotés est fermé (hors vacances ordinaires) ou au cours de laquelle les relations d'affaires sont restreintes ou suspendues; ou

b) toute période au cours de laquelle, en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou toute circonstance incontrôlable, la responsabilité et le pouvoir du conseil de gérance, l'existence de tout événement sur le marché immobilier, la vente des biens possédés par la Société n'est pas raisonnablement envisageable sans porter sérieusement préjudice aux intérêts des associés ou si le conseil de gérance estime que les prix de vente et/ou de rachat ne peuvent pas être correctement calculés; ou

c) toute interruption des moyens de communication habituellement employés pour déterminer le prix des biens de la Société ou si, pour n'importe quelle raison, la valeur d'un bien de la Société, devant être réalisée pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, lesdites modalités de réalisation étant réservées au conseil de gérance, peut ne pas être évaluée aussi rapidement et précisément que requis; ou

d) toute période au cours de laquelle la valeur d'une participation (directe ou indirecte) entièrement détenue par la Société peut ne pas être précisément déterminée.

e) toute période au cours de laquelle un transfert de fonds destinés à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne peut pas, de l'avis du conseil de gérance, être effectué au taux de change normal; ou

f) lors de l'envoi, par lettre recommandée, d'une convocation à une assemblée générale des associés dont l'objet vise à dissoudre la Société; ou

g) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent être rapidement ou précisément déterminés.

La notification de toute suspension sera communiquée aux associés, par lettre recommandée, si, de l'avis du conseil de gérance, elle excédera probablement 30 jours.

Art. 13. Gestion. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 3 gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

Chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de son mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance sous sa responsabilité. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privée.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser toutes les transactions relatives à son objet, conformément aux attributions expressément définies par la loi et les présents statuts.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Dépositaire. Conformément à l'exigence de la loi du 15 juin 2004, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») tel que défini par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, dans sa version modifiée.

Le commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place de ce dernier.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil de gérance s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait.

Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des associés de la Société.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société, au moment de son remplacement.
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 16. Exercice social - Réviseur d'entreprises. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par l'assemblée générale des associés et rémunéré par la Société, lequel exécutera sa mission suivant les prescriptions de la loi du 15 juin 2004.

Art. 17. Distributions. Les droits à dividendes ou distribution sont déterminés par le conseil de gérance et sont plus amplement décrits dans le Prospectus. Aucune distribution de dividendes ne pourra être effectuée entraînant une réduction du capital de la Société en deçà du minimum requis par l'article 4 de la loi du 15 juin 2004, à savoir l'équivalent d'un million d'euros.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes.

Les paiements des dividendes seront effectués à l'adresse des associés figurant dans le registre des associés. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et en temps et lieu déterminés par le conseil de gérance.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera son (leurs) pouvoir(s) et ses (leurs) émoluments.

Ce ou ces liquidateur(s) doit (doivent) être agréé(s) par l'autorité de contrôle luxembourgeoise et doit (doivent) fournir toutes les garanties de compétences et d'honorabilité professionnelles.

Sauf s'il est stipulé autrement, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps que de besoin.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction à la date de jour et nomme comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sergio Bertasi, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Carlo Schneble, employé privé, demeurant Via Guidino 7, CH-6900 Lugano.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé, la société anonyme MAZARS S.A., ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des associés qui délibérera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Morales, C. Hestin, M. Ravelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2008, Relation: EAC/2008/2098. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008027013/239/561.

(080031036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Lady Mary II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 111.752.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LADY MARY II S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008020931/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10626. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080018835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Epicierie Sandrine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.868.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021020/5932/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01210. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Promotion Monte-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 102.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sarl

Signature

Référence de publication: 2008021022/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07488. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Haddington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.176.

EXTRAIT

En date du 27 décembre 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2008022174/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

New Fast Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.810.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021023/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07491. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Sportmax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.377.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021025/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Betona Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.368.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021026/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008021927/242/12.

(080020234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Betona Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.368.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021028/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.950.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021029/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.950.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021030/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Mavipa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008021928/212/12.

(080020479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.950.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021032/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Royalino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021033/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021035/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10666. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Bofur Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008021931/239/12.

(080020388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Otto Bock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 87.106.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008021929/211/11.

(080020518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

I Leoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2008021930/203/11.

(080020429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 135.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008021937/5770/12.

(080020421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.900.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 17 décembre 2007 que, sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 14 décembre 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de Parts Sociales
TRAHERN CAPITAL S.à r.l.	500
Total	500

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2008022190/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

HEVAF Master C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008021938/220/12.

(080020540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Begalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, route de Weiswampach.

R.C.S. Luxembourg B 117.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 février 2008.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2008021939/2724/13.

(080020457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008021940/242/12.

(080020072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Brixon International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.930.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 11 janvier 2008

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick Bos, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008022205/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Pavix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008021941/212/12.

(080020486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Artal International S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Artal International S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.901.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50044 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008021942/211/12.

(080020611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

BPT Arista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50232 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008021943/211/11.

(080020523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 96.906.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société, le 14 décembre 2007

L'assemblée générale confirme la nomination de M. Hermanus Vangronsveld, demeurant 98, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, en tant que nouvel administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS
Experts comptables
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008022158/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49221 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008021944/211/11.

(080020641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50417 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008021945/211/11.

(080020621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44412 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008021946/211/11.

(080020613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Sun Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Coverdi S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2008.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2008021947/201/13.

(080020499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Kinohold (bis) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008021950/218/13.

(080020401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

F. Ackermann Optique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008021948/201/12.

(080020475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Solexter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008021949/201/12.

(080020452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Blue Sky Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 83.755.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

BLUE SKY SOFTWARE sàrl

B. Florentin

Référence de publication: 2008022024/6446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00798. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Straumann NV/SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 116.484.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société anonyme de droit belge STRAUMANN N.V./S.A., établie et ayant son siège social à B-1930 Zaventem, Belgicastraat 3, du 12 décembre 2007 que:

«Après évaluation des avantages et désavantages pour la Société d'avoir une succursale séparée au Grand-Duché de Luxembourg, le Conseil d'administration a décidé de fermer sa succursale luxembourgeoise et de coordonner les activités commerciales de la Société au Luxembourg directement depuis la Belgique. Les bénéficiaires liés à la succursale ne peuvent plus contrebalancer les coûts et les efforts qui en résultent.

En conséquence, le Conseil d'administration décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Davy Lybeert et Madame Karine Roussel épouse Veronese de leurs fonctions dans la succursale luxembourgeoise.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008022089/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Café des Sports chez Natalia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 113.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour la société

Signature

La Gérante

Référence de publication: 2008022025/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06664. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000 - route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AERO S.A.

Signature

L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008022026/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06665. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Dutch Immo Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.267.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022034/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01018. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

European Executive Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6944 Niederanven, 14, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008022027/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06667. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Biovie-Equilibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 69.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008022028/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Euro-Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 80.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008022029/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01437. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.